



## Compte joint suite décès

Par **florida81**, le **03/10/2013** à **11:16**

je suis titulaire d'un compte joint avec ma mère, celle ci décédée depuis quelques jours elle avait souscrit un PEL au prêt de sa banque que devient celui-ci

encore merci pour toutes vos réponse  
roland

Par **trichat**, le **03/10/2013** à **13:20**

Bonjour,

Le compte joint n'est, en principe, pas bloqué, après que vous ayez informé la banque du décès de votre mère.

Ci-joint, lien vers le site officiel "vosdroits.service-public"; le dernier paragraphe traite de votre question.

En revanche, le compte d'épargne PEL est bloqué et sera clôturé. L'épargne réalisée, augmentée des intérêts acquis fera partie de l'actif successoral et sera partagé entre les héritiers.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10412.xhtml>

Cordialement.